



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Allemagne

Question écrite n° 31210

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, que la RDA a pris recemment l'initiative d'aligner des maintenant sa monnaie et son regime economique sur le regime et la monnaie de la RFA Il lui demande quelles sont, au point de vue politique, les consequences de cette initiative.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 18 mai a Bonn a ete signe le traite d'Etat d'union economique, sociale et monetaire interallemande, par les ministres des finances de RFA et de RDA en presence du chancelier Kohl et du Premier ministre M de Maiziere. Ce traite, qui introduit le deutschmark comme monnaie unique en RFA et RDA, prevoit notamment l'adoption par la RDA de l' « economie sociale de marche » ouest-allemande et l'adaptation des structures economiques et budgetaires de la RDA a celles de la RFA Ce traite est entre en vigueur le 1er juillet 1990. La conclusion de ce traite a ete accompagnee de la creation, le 18 mai, d'un « Fonds pour l'unite allemande » dote de 115 milliards de deutschmarks jusqu'en 1994, destine notamment a combler aux deux tiers le deficit budgetaire est-allemand sous reserve de plafonds annuels ; et de l'adoption d'une seconde loi de finances rectificative de 4,75 milliards de deutschmarks, consacree pour moitie a la protection sociale en RDA Ce traite represente un pas decisif vers l'unite etatique de la RFA et de la RDA, et son preambule fait reference a l'article 23 de la Constitution ouest-allemande prevoyant l'adhesion de la RDA a la RFA Les aspects politiques de l'unification sont depuis le 6 juillet negocies dans le cadre de la preparation du second traite d'union, par les deux Etats allemands ; ces negociations determineront notamment les modalites des elections pan-allemandes du 2 decembre prochain. Comme le sait l'honorable parlementaire, la conference intergouvernementale d'Ottawa de fevrier 1990 a en effet decide qu'il revenait a la RFA et a la RDA de decider seules des modalites internes de leur unification.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31210

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3194